



**Site Plan Control
and
Zoning By-law Amendment
Proposal Summaries
Manager Approval, Public Consultation**

File Number: D07-12-17-0175 & D02-02-17-0129, respectively

Date: August 30, 2018

Applicant: Kieran Watson, Ashcroft Homes
Email: kwatson@ashcrofthomes.ca
Phone: 613-226-7266 x 216

Comments due date: September 27, 2018
Planner: Shoma Murshid
Ward: 19 - Cumberland
Councillor: Stephen Blais
Owner: 1070280 Ontario Inc.

Site Location:

Land currently not municipally addressed. The parcel of land is north of 1869 Trim Road, west of Chinon Place, and east of Trim Road. The legal description of the lands is Part 3, Part of Lot A, Concession 9, (Geographic Township of Cumberland) in the City of Ottawa, Ontario. The parcel's PIN 14526-0650.

Proposal Details

The property is located in the Cardinal Creek Neighbourhood of Orleans, with direct frontage on Trim Road. Its closest major intersection is at Trim Road and Innes Road to the south. The current uses that surround the site are all residential.

There currently is no municipal address for the subject land. The property abutting to the south is 1869 Trim Road.

Applicant's Site Plan Control Proposal

Ashcroft Homes proposes to construct 62 new residential units on the subject land, denoted as Phase 1 on the site plan. The proposed development would include 48 condominium units and 14 townhouses, surface parking for 69 vehicles and 30 interior bicycle parking spaces – all on a private way that is to connect to Chinon Place. The buildings are designed and located on the subject land so as to complement the original Ashcroft development (Subdivision Plan 4M-1211, registered August 8, 2003) located to the northeast and integrate into the existing fabric of the neighbourhood.

This application amends the Zoning By-law.

Site Plan Control Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date upon which a decision on the application is to be rendered by the Planning, Infrastructure and Economic Development Department, via delegated authority, is **November 5, 2018**.

Applicant’s Zoning By-law Amendment Proposal

The subject land currently sits vacant and is zoned ‘Development Reserve’ (DR) – a zone intended to recognize and place mark future urban development. Aschroft seeks to rezone the subject land to an R4 zone in order to achieve a mix of residential buildings (townhouse, stacked townhouses and condominium units).

The maximum building height being designed is 4 storeys, while the townhouses will be 3 storeys.

Zoning By-law Amendment Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Select one Committee, is November 27, 2018, that is earlier than or on the date of the MAP task “Committee Meeting”.

Zoning By-law Amendment Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed plan of subdivision, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-17-0129 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.

3. If you wish to be notified of the decision of on the Zoning By-law Amendment, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Related Planning Applications

N/A

Roadway Modifications

Roadway Modifications may be required.

How to Provide Comments:

For additional information, to be notified of future public meetings and decisions, and/or to provide your comments go through Ottawa.ca/devapps, or contact*:

*Shoma Murshid
Planner
Development Review, Suburban Services
110 Laurier Avenue West, 4th floor
Ottawa, ON K1P 1J1
613-580-2424, ext. 15430
Fax No.: 613-580-2576
Shoma.Murshid@ottawa.ca

*Please provide comments for both applications by **September 27, 2018**.

Résumés des propositions de réglementation du plan d'implantation et de modification au Règlement de zonage Approbation du directeur, consultation publique

N^{os} de dossier : D07-12-17-0175 et D02-02-17-0129, respectivement

Date : 30 août 2018

Requérant : Kieran Watson, Ashcroft Homes

Courriel : kwatson@ashcrofthomes.ca

Téléphone : 613-226-7266, poste 216

Date limite des commentaires :
27 septembre 2018

Urbaniste : Shoma Murshid

Quartier : 19 – Cumberland

Conseiller : Stephen Blais

Propriétaire : 1070280 Ontario Inc.

Emplacement

L'emplacement visé n'a actuellement pas d'adresse municipale. Il s'agit d'une parcelle située au nord du 1869, chemin Trim, à l'ouest de la place Chinon et à l'est du chemin Trim. Sa description officielle est partie 3, partie du lot A, concession 9 (Canton géographique de Cumberland) dans la ville d'Ottawa, Ontario. Le NIP de la parcelle est le 14526-0650.

Détails de la proposition

La propriété est située dans le secteur de Cardinal Creek, dans le quartier d'Orléans, et a une façade directe sur le chemin Trim. L'intersection principale la plus proche est celle des chemins Trim et Innes, au sud. Les utilisations actuelles qui entourent l'emplacement sont toutes résidentielles.

Il n'existe pas d'adresse municipale pour le terrain en question en ce moment. La propriété contiguë au sud est le 1869, chemin Trim.

Proposition du requérant – Réglementation du plan d'implantation

Ashcroft Homes propose de construire 62 nouvelles unités d'habitation sur le terrain visé, composant la phase 1 sur le plan de l'emplacement. L'aménagement proposé comprendrait 48 unités d'habitation en copropriété et 14 unités d'habitation en rangée, un stationnement en surface pour 69 véhicules et 30 places de stationnement intérieur pour bicyclettes - le tout sur une voie privée qui doit être reliée à la place Chinon. Les bâtiments sont conçus et situés sur le terrain visé de manière à compléter l'aménagement original d'Ashcroft (plan de lotissement 4M-1211, enregistré le 8 août 2003) situé au nord-est et à s'intégrer au tissu caractérisant le quartier.

Cette demande modifie le Règlement de zonage.

Calendrier et pouvoir d'approbation – Réglementation du plan d'implantation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique rendra, par délégation de pouvoir, une décision relativement à la demande, est fixée au **5 novembre 2018**.

Proposition du requérant – Modification au Règlement de zonage

Actuellement, le bien-fonds visé est vacant et désigné Zone d'aménagement futur (DR). Cette désignation signifie que l'emplacement est marqué comme étant destiné à un aménagement urbain à l'avenir. Aschroft cherche à rezoner le terrain en question en une zone R4 afin d'obtenir une combinaison de bâtiments résidentiels (habitations en rangée, habitations en rangée superposées et unités en copropriété).

La hauteur maximale de bâtiment permise dans la désignation est de 4 étages, tandis que les habitations en rangée auront 3 étages.

Calendrier et pouvoir d'approbation - Modification au Règlement de zonage

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au **27 novembre 2018**, date précédant ou concordant avec celle de la tâche MAP « réunion du comité ».

Exigences de soumission - Modification au Règlement de zonage

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par le plan de lotissement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-17-0129 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Demandes connexes de planification

S.O.

Modifications à la chaussée

S.O.

Soumission de commentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou faire part de vos commentaires, veuillez consulter Ottawa.ca/demdam ou communiquer avec* :

*Shoma Murshid

Urbaniste

Examen des projets d'aménagement, Services suburbains

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

613-580-2424, poste 15430

Télécopieur : 613-580-2576

Shoma.Murshid@ottawa.ca

*Veuillez présenter vos commentaires d'ici le **27 septembre 2018**.